



## POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

**Titre :** Concierge  
**Ministère :** Éducation

**Localité :** Iqaluit

**Référence :** 09-505534

**Type d'emploi :** Poste permanent

**Salaire :** 54 226 \$ par année (40 heures/semaine)  
**Indemnité de vie dans le Nord :** 15 016 \$ par année

**Syndicat :** Ce poste est régi par la convention du Syndicat des employés du Nunavut (SEN).

**Logement :** Aucun logement subventionné n'est offert pour ce poste.

**Date de clôture :** 26 juillet, 2019 minuit (HE)

Il s'agit d'un poste de nature très délicate; par conséquent, une vérification satisfaisante du casier judiciaire et des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables est requise.

Conformément à la directive 518 du Manuel des ressources humaines, cette possibilité d'emploi est ouverte seulement aux Inuits du Nunavut qui résident à Iqaluit.

Sous l'autorité de la direction de l'école, la ou le concierge veille au maintien d'un environnement scolaire sécuritaire, agréable et propre.

La ou le titulaire du poste s'assure au quotidien que le bâtiment est prêt à être utilisé; elle ou il déverrouille les portes, vérifie la température des pièces et l'alimentation en eau et en combustible, et signale tout problème. Elle ou il veille aussi au maintien d'un environnement propre et sécuritaire dans le cadre de tâches quotidiennes – passer l'aspirateur et la serpillère, nettoyer les surfaces, vider les poubelles, nettoyer les toilettes et les douches – et d'autres tâches assignées par la direction de l'école. Enfin, elle ou il participe aux tâches d'approvisionnement et d'entretien de base, ainsi qu'au grand nettoyage de l'été.

Pour mener à bien ses fonctions, la ou le titulaire doit connaître les différentes techniques de nettoyage, savoir utiliser les produits nettoyants adaptés aux diverses surfaces ainsi que savoir se servir du matériel d'entretien, comme les aspirateurs et les polisseuses industriels.

Une combinaison acceptable d'études, de connaissances, d'expérience, d'aptitudes et de compétences qui équivaut aux exigences pourrait être prise en considération.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'inuinnaqtun, l'anglais et le français. La maîtrise d'au moins deux d'entre elles constitue un atout. La connaissance de la langue, des collectivités, de la culture et du territoire inuits, et de l'Inuit Qaujimagatuqangit est aussi considérée comme un atout.

Une combinaison acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en considération.

Une liste d'admissibilité pourrait être créée pour pourvoir de futurs postes vacants.

**Si vous souhaitez postuler, envoyez votre CV et une lettre d'accompagnement à l'adresse [GNHR@gov.nu.ca](mailto:GNHR@gov.nu.ca). Veuillez indiquer le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE du poste en objet.**

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, qui favorise la compréhension et la satisfaction des besoins des Nunavummiutes et des Nunavummiuts. La priorité est accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut. Les candidates et candidats qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauchage doivent clairement indiquer qu'elles et ils y sont admissibles.
- Pour certains postes, l'embauche est permise sous réserve qu'en l'existence d'un casier judiciaire, celui-ci soit jugé acceptable. Le fait de posséder un casier judiciaire n'élimine pas d'emblée l'étude du dossier d'une candidate ou d'un candidat.
- Les candidates et candidats peuvent envoyer leur CV dans la langue officielle de leur choix.
- Une liste d'admissibilité pourrait être créée pour pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidates et candidats retenus pour une entrevue.